



## Héritage sur une maison

Par **manitou95**, le **31/07/2020** à **07:02**

Bonjour mon père est encore vivant et ma mère décédée alors actuelle mon père nous a convoqué pour la partie de notre mère on lui a dit qu'on était ok pour vendre la maison familiale pour qu'il s'achète un autre bien

ma question

Doit-on signer un document par écrit que nous investissons dans son nouveau projet avec la part de notre mère est-ce que ces documents doivent se retrouver dans les papiers de l'agence immobilière ou seulement chez le notaire notaire

merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **31/07/2020** à **10:20**

Bonjour

Il faut voir cela avec le notaire, qui a besoin de votre accord à tous et précisera dans l'acte que l'achat se fait en remploi de la vente du bien démembré, afin que la structure juridique soit conservé sur le nouveau.